

> Le suivi des actions



BONNE PRATIQUE

MARTINE TUCAKOVIC

responsable des Achats solidaires & politique PME à la direction déléguée Achats RSE de la SNCF



Une démarche objectivée, en progrès continu

L'exemple de la SNCF est intéressant car cette entreprise est passée du statut d'entreprise publique à celui d'entreprise privée⁽²¹⁾ sans changer son mode de fonctionnement concernant les clauses d'insertion. Sa réflexion sur le recours à l'insertion a démarré en 2008 avec la mise en place de clauses s'inspirant des marchés publics, pour huit marchés de travaux répartis sur tout le territoire national. Un appui juridique important a été nécessaire au démarrage.

Dès le début, l'expérience a été positive : les fournisseurs répondaient favorablement et tenaient leurs engagements. En 2009, une formation a été proposée aux acheteurs sur le thème « Développement durable et achats solidaires », incluant la partie secteur protégé et insertion directe et indirecte, suivie de sessions spécifiquement consacrées aux acheteurs Travaux et aux Managers en 2013.

En quatre ans, les volumes d'achats solidaires ont augmenté de façon exponentielle, portant toujours sur l'exécution de la clause pour les fournisseurs, sans que cela ne devienne un critère d'attribution.

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de marchés	8	48	110	225	286
Nombre d'heures d'insertion	42 000	182 000	275 000	210 000	288 939
nombre d'équivalent temps plein	23	101	153	110	254
Achats indirects d'insertion en millions d'euros	1,3	5,5	7,3	6,0	8,6

(21) La SNCF n'est pas une entreprise privée mais elle fonctionne sous les mêmes statuts. Etablissement public à caractère industriel et commercial (Epic), elle n'est pas soumise au code des marchés publics mais peut s'y référer.